

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

XIV^e Législature

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2011-2012

Séance du mercredi 4 juillet 2012

Articles, amendements et annexes



2^e séance

Annexes

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 4 juillet 2012, de M. le Premier ministre, le projet de loi de finances rectificative pour 2012.

Ce projet de loi, n° 71, est renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire, en application de l'article 83 du règlement.

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI AUTORISANT LA RATIFICATION D'UNE CONVENTION

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 4 juillet 2012, de M. le Premier ministre, un projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Principauté de Monaco relatif à la prise en charge sur le territoire français de déchets radioactifs monégasques.

Ce projet de loi, n° 72, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, en application de l'article 83 du règlement.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 4 juillet 2012, de M. le Premier ministre, un projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de coopération dans le domaine de la défense entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire.

Ce projet de loi, n° 73, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, en application de l'article 83 du règlement.

ENGAGEMENT DE LA PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE

Le Gouvernement a engagé la procédure accélérée sur les projets de loi :

- autorisant l'approbation de l'accord de coopération dans le domaine de la défense entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire (n° 73).

- autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Principauté de Monaco relatif à la prise en charge sur le territoire français de déchets radioactifs monégasques (n° 72).

MODIFICATIONS À LA COMPOSITION DES GROUPES

(Journal officiel, Lois et Décrets, du 5 juillet 2012)

*GROUPE SOCIALISTE, RÉPUBLICAIN ET CITOYEN
(278 membres au lieu de 279)*

- Supprimer le nom de : Olivier FERRAND.

*GROUPE RADICAL, RÉPUBLICAIN,
DÉMOCRATE ET PROGRESSISTE
(16 membres au lieu de 15)*

- Ajouter le nom de : M. Ary Chalus.

*LISTE DES DÉPUTÉS N'APPARTENANT À
AUCUN GROUPE (9)*

- Ajouter le nom de : M. Jean-Pierre MAGGI.

- Supprimer le nom de : M. Ary Chalus.

ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

*COMMISSION DES COMPTES DE LA
SÉCURITÉ SOCIALE
(4 postes à pourvoir)*

M. le Président de l'Assemblée nationale a nommé, le 4 juillet 2012, Mme Linda Gourjade ainsi que MM. Gérard Bapt, Christian Paul et Pierre Morange.

REQUÊTES EN CONTESTATION D'OPÉRATIONS ÉLECTORALES

Communication du Conseil constitutionnel du 3 juillet en application de l'article L.O. 181 du code électoral

CIRCONSCRIPTION	NOM DU DÉPUTÉ dont l'élection est contestée	NUMÉROSdes REQUÊTES
Creuse	M. VERGNIER Michel	2012-4648
Lot-et-Garonne (3 ^e)	M. CAHUZAC Jérôme	2012-4650
Sarthe (5 ^e)	M. LE MÈNER Dominique	2012-4647
Yonne (2 ^e)	M. CAULLET Jean-Yves	2012-4646
Seine-Saint-Denis (toutes)	Jean MICHEL SRC	2012-4649
Saint-Barthélemy et Saint-Martin	M. GIBBES Daniel	2012-4641

